

*Les crédits*

l'heure actuelle. Nous devons demander à nos plus brillants juristes de préparer les documents pertinents. Or, que fait le gouvernement fédéral? Il réduit de deux millions de dollars les crédits consacrés à la Direction générale des affaires juridiques du ministère des Affaires extérieures. Où allons-nous trouver les avocats voulus? Où va-t-on trouver les recherches pour livrer le genre de combat nécessaire?

En outre, ne se bornant pas à réduire ses propres effectifs, il a complètement anéanti le Centre international d'exploitation des océans, qui jouit d'une réputation internationale et qui a effectué, au fil des ans, certaines des meilleures recherches qui soient sur les pêches, l'environnement, la gestion des ressources océaniques et le droit international de la mer. Il l'a anéanti. Nous ne possédons même pas la force intellectuelle pour travailler au nom du Canada parce que ce gouvernement n'accorde pas d'importance à ce genre de raisonnement ferme et solide.

Devant ces faits, peut-on penser que le gouvernement a vraiment le souci d'autrui, qu'il est vraiment engagé, qu'il fait toujours un peu plus qu'on lui demande et qu'il utilise toutes les ressources à sa disposition? Difficilement, madame la Présidente. La meilleure raison, c'est qu'il ne croit pas vraiment à ce qu'il fait. Il fait semblant d'y croire.

Je ferai un dernier commentaire. La campagne d'information qui devait servir à sensibiliser le monde entier aux problèmes des pêches de l'Atlantique nord-ouest a également vu son budget tomber de 135 000 dollars à zéro dollar. Le gouvernement dit vouloir défendre les pêches de l'Atlantique nord-ouest, mais il n'est même pas prêt à dépenser 5 sous pour en faire connaître les problèmes au monde entier. Est-ce là un gouvernement déterminé à se battre? Est-ce là un gouvernement qui défend bravement ses barricades? Ça m'a plutôt l'air d'un gouvernement qui cherche à se dérober, parce qu'il n'a pas d'arguments.

Permettez-moi d'en arriver à la question la plus cruciale, question qu'il faut, comme nous le savons tous, résoudre dans un contexte international. Je tiens à prendre la parole à ce sujet aujourd'hui, parce que je trouve que les arguments utilisés par le premier ministre, par le ministre des Pêches et des Océans ainsi que par la secrétaire d'État aux Affaires extérieures concernant le droit du Canada de s'affirmer sont faibles et fallacieux.

J'entendais le ministre dire ce matin que: «En haute mer, nous avons toute liberté. Le droit international nous protège. Le Canada n'a aucun pouvoir au-delà de la zone de 200 milles. Nous ne l'acceptons pas. Nous nous défendrons si la situation en vient à la confrontation.» Il disait: «Nous sommes limités dans nos actions, lorsqu'on arrive à la limite des 200 milles, c'est comme un mur qu'on ne peut franchir.»

Il y a vingt ans, lorsqu'un gouvernement précédent s'est trouvé devant un grave problème environnemental dans l'Arctique, le Parlement a adopté la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. Cette loi donnait au Canada le droit de protéger, au nom de la communauté internationale, les précieuses et fragiles eaux de l'Arctique. C'était une décision unilatérale.

Suite à cette décision, on a pu pousser le reste du monde à reconnaître le droit des États côtiers à défendre l'environnement extérieur au leur. Nous avons pris l'initiative, nous avons établi une situation et le reste du monde a entériné. C'est pour cela que, dans sa présentation, mon collègue de Burin—Saint-Georges disait qu'il est temps que le gouvernement agisse, qu'il présente une mesure législative et qu'il affirme le droit du Canada à gérer cette région au nom de toute la communauté internationale.

Nous ne demandons rien de spécial pour le Canada. Nous disons que, si personne ne réagit, il n'y aura bientôt plus de morue. C'est une richesse qui disparaîtra en tant que ressource alimentaire durable pour le monde entier. Pour donner de la crédibilité à une telle initiative législative, le gouvernement doit, aussi rapidement que possible, ratifier la Convention sur le droit international de la mer.

Il est tragique et criminel de penser que l'une des plus importantes initiatives canadiennes des années 70, initiative qui s'est poursuivie jusqu'en 1982, a porté sur le respect du droit en haute mer et sur un mécanisme de règlement des différends. Le ministre a été ministre du Commerce extérieur.

Il n'arrête pas de crier partout: «Nous avons un mécanisme de règlement des différends.» Le droit de la mer en a un aussi, mais le président Reagan a téléphoné au premier ministre en 1982 pour lui dire: «Une minute, Brian.» Depuis, nous ne sommes plus prêts à nous faire l'avocat du droit de la mer. Le Canada, à sa grande honte,